

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 16 \(4\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 18 juillet 1871](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 18 juillet 1871

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [18 juillet 1871](#)

Lieu de rédaction 22, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

Résumé Godin accuse réception de la lettre d'Émile Godin du 17 juillet 1871. Il l'informe qu'il s'occupe de l'ingénieur. Il autorise Denisart à prendre des employés capables qu'il peut bien rémunérer. Il lui indique que sa santé s'améliore.

Notes Lieu de rédaction : 22, rue Neuve (aujourd'hui Neuve-Notre-Dame) à Versailles d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin au directeur du Comité alsacien, 17 juin 1871 (FG 16 (4), folio 11r).

### Mots-clés

[Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Santé](#)

Personnes citées [Denisart, Alfred](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 16 (4)

Collation 1 p. (48r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024



Versailles le 18 Juillet 1871

48

Mon cher Emile

J'ai reçu ta lettre du 17 et les  
les pièces qu'elle contenait. Je m'occupe  
dès aujourd'hui de l'ingénieur et je  
te renvoie la circulaire corrigée,  
dans le sens que tu as indiqué.  
Dis à M. Denisart que je lui donne  
toute autorisation de prendre des  
employés capables, et que pour les  
arriérés tels, il faudra bien les payer.  
Il ne pourrait y avoir pour moi  
qu'un sérieux motif de reproche à  
adresser à M. Denisart ce serait de  
laisser se perpétuer l'état d'arriéré  
dans les écritures dont je me suis  
toujours plaint, sans pouvoir obtenir  
des écritures au courant.

Je suis toujours un peu souffrant,  
mais cependant je vais mieux.

Adieu mes amitiés bien dévouées

Lucien